



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Reunion : risques naturels

Question écrite n° 5850

Texte de la question

M Andre Thien Ah Koon attire l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la foret sur les risques majeurs d'erosion dans les zones hautes de l'ile de la Reunion, lies, d'une part, au relief et conditions climatiques et, d'autre part, a la fragilite des sols. Il lui demande de lui indiquer s'il envisage de mener des actions, dans le cadre du plan d'aménagement des hauts, tendant a renforcer la lutte contre l'erosion et favoriser la conservation des sols.

Texte de la réponse

Reponse. - L'ampleur des phenomenes d'erosion a la Reunion depasse le plus souvent les proportions que la technique humaine peut, meme actuellement, corriger a une echeance de quelques annees. Pourtant, depuis environ un siecle, la puissance publique s'est souciee de ce probleme et a arrete des dispositions propres a reduire l'erosion : delimitation en 1880-1890 du « domaine forestier » soustrait au defrichement ; adoption de certaines dispositions techniques dans les annees 1930 (essais de cultures en terrasses, protection des thermes de Cilaos) ; apres 1950 adoption d'un programme de reboisement, au titre de la protection des cirques et des hauts ; enfin ces dernieres annees travaux de restauration des terrains en montagne (RTM), effectues a Cilaos (endiguement, murs, seuils) et travaux de defense et restauration des sols (DRS) realises a Salazie de facon experimentale (plantations en lignes horizontales, fascines, verdissements de ravines). Actuellement, cette preoccupation- pour ce qui concerne les hauts de l'ile, objet de la question - a pris trois formes principales : 1o le commissaire a l'aménagement des hauts a provoque, en juin-juillet 1988, une mission du centre technique forestier tropical sur cette question. Le compte rendu de mission propose plusieurs types d'actions, concernant principalement la vulgarisation de nouvelles techniques agricoles, l'information, la formation continue des techniciens employes par les organismes de developpement agricole, et la reorientation des concours technique et financier de l'administration. Ces propositions ont ete, depuis lors, engagees ou poursuivies a des rythmes variables ; 2o le plan signe en debut d'annee par la region et l'Etat consacre un chapitre propre a l'erosion. Le programme de developpement regional recemment presente a la Communaute europeenne y affecte egalement une part de ses ressources. Le plan de lutte mis en oeuvre comporte trois axes prioritaires : un gros effort coordonne de sensibilisation et d'information realise par les vulgarisateurs et agents d'animation rurale sur le terrain aupres des agriculteurs (cultures en courbe de niveau, banquettes, plantations fourrageres de retention), effort complete par des programmes mediatiques (television en particulier) ; la reprise, « en vraie grandeur », des travaux experimentaux realises par l'office national des forets (ONF) a Grand Ilet de Salazie ; le support en est une association syndicale des proprietaires et l'intervention est animee par l'association de promotion rurale, afin que les proprietaires et fermiers jouent un role actif dans la conception et l'execution des travaux que met en oeuvre l'ONF ; la creation de quatre « OLAT » (operations locales d'aménagement du terroir), toujours a l'initiative du commissaire a l'aménagement des hauts, qui couvrent de petites zones (100 a 150 hectares, une vingtaine d'agriculteurs) et dans lesquelles tous les facteurs d'aménagement et d'orientation economique sont traites avec plus de soin et plus de moyens financiers qu'ailleurs ; la reduction de l'erosion et de son impact negatif sur les rendements est au coeur de ces operations ; 3o l'ONF, quant a lui, independamment de ses

interventions au titre de la RTM sur Cilaos (1980-1988) et la DRS (1985-1986 puis 1989) sur Salazie, a propose a la region - qui a finance depuis 1988 - des interventions en « agroforesterie » en favorisant la mise en place d'arbres a interet multiple (feuillage appetant, fleur mellifere, bois utilisable, etc) dans les nouvelles exploitations creees par la restructuration fonciere, notamment dans les hauts sous le vent ; ce programme n'en est qu'a ses debuts. Bien entendu, l'ONF poursuit toujours, annee apres annee, la tache que le service des eaux et forets avait engagee dans les annees cinquante et qui consiste a reboiser avec un objectif prioritaire de protection des populations et de leurs biens contre les risques d'erosion en particulier toutes les fractions du domaine beneficant de la soumission au regime forestier qui sont susceptibles de recevoir des arbres ; ces travaux concernent trois types de localisations (les cirques et depressions analogues, les pentes d'altitude, le littoral) et couvrent, selon les annees, de vingt a cent hectares, pour un cout de l'ordre de deux millions de francs pris en charge par le FIDOM departemental, en faisant appel a une trentaine d'essences forestieres.

Données clés

Auteur : [M. Thien Ah Koon Andr•](#)

Circonscription : - Non-Inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5850

Rubrique : Dom-tom

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 novembre 1988, page 3370